

# Fédération Départementale des Chasseurs de Haute Marne

**Assemblée Générale**  
**Samedi 27 avril 2019 à Nogent**



## Les sonneurs des Echos du Vallage sonnent quelques fanfares.

A 9h 10, le Président Thomas CORVASCE déclare ouverte notre Assemblée Générale 2019.

Le Président Thomas CORVASCE demande une **minute de silence** pour les chasseurs décédés au cours de la saison.

Il remercie les personnes présentes dont :

- M. Jean-Pierre GRAULE – Directeur Départemental des Territoires représentant Madame la Préfète,
- M. Nicolas LACROIX - Président du Conseil Départemental,
- M. Charles GUENE – Sénateur de Haute-Marne,
- M. Etienne MARASI représentant M. CORNUT-GENTILLE Député de la Haute-Marne
- Mme BOURNOT – Adjointe représentant Mme Anne-Marie NEDELEC - Maire de Nogent,
- M. Mathieu MADDEN - Chef de Brigade représentant Mme Catherine LHOTE – Déléguée Régionale de l'ONCFS et M. Vincent MONTIBERT - Chef du Service Départemental de l'ONCFS
- M. François JEHLE – Président des Lieutenants de Louveterie
- M. Jean MASSON – Délégué Départemental de l'AFEVST
- M. Mario PUTANO BISTI représentant M. Michel REMOND - Président de la FPPMA
- M. Hervé PARMENTIER – Directeur du GIP du Parc National
- M. Thomas CHAMPENOIS – Directeur d'Agence du Crédit Agricole
- Mesdames, Messieurs les Administrateurs
- Messieurs les Présidents des Associations Cynégétiques Spécialisées
- Messieurs les Présidents des G.I.C.
- Madame, Messieurs les Estimateurs des dégâts de gibier.

Il excuse :

- M. CORNUT-GENTILLE Député de la Haute-Marne représenté par Etienne MARASI
- M. Bruno SIDO, Sénateur de la Haute-Marne,
- Mme Béangère ABBA - Députée de la Haute-Marne
- M. Olivier LANDEL – Président des Propriétaires forestiers sylviculteurs
- M. Ghislain de TRICORNOT – Administrateur de la Fédération des Chasseurs
- M. le Colonel Patrick PERROT - Commandant le Groupement de Gendarmerie Départementale,
- M. Jean-Marie HUGUENIN - ancien Président de la Fédération des Chasseurs 52

Le Président Thomas CORVASCE propose la composition du bureau suivante :  
Patrick LHUILLIER et Marc CHAVEY : Vice-Présidents  
Christian BOLMONT : Trésorier  
Pascal MENETRIER : Trésorier Adjoint  
Hervé LAVENARDE : Secrétaire  
Et moi-même comme Président.

L'assemblée Générale se déroule avec 1 715 voix exprimées.  
Le bureau est validé à l'unanimité.

**VOTE A MAIN LEVEE pour valider le bureau de l'AG : validation à l'unanimité**

Le Président Thomas CORVASCE lit l'ordre du jour :

- Rapport moral
- Rapports financiers et bilans comptables clôturés au 30 juin 2018
- Rapport d'activité
- Fixation des prix 2019/2020
- Proposition de fixation des dates d'ouverture et de fermeture pour la prochaine campagne 2019/2020
- Présentation des budgets prévisionnels 2019/2020
- Vote des résolutions
- Intervention des invités
- Questions diverses

---

## Rapport moral

---

Le Président Thomas CORVASCE remercie les administratrices et administrateurs pour leur dévouement et leur disponibilité pour les chasseurs haut-marnais. Il remercie également l'équipe salariée qui, comme le démontre le rapport d'activités très chargé, est toujours très active et compétente.

Le Président Thomas CORVASCE évoque la problématique des effectifs des chasseurs en baisse malgré les opérations menées par la FDC 52. Même si une partie de la perte s'explique par une classe d'âge qui décroche, on remarque la difficulté à les remplacer. C'est 4% de chasseurs de moins annuellement depuis 2 ans, soit près de 200 000 € de perte de recettes en validations. La Fédération a depuis 6 ans réagit et fait de nombreuses économies (150 000 € avec des renégociations de contrats, des économies d'échelle..., 150 000 € pris dans les réserves). C'est la structure qui doit s'adapter à la voilure et pas l'inverse pour ne pas alourdir le coût pour les chasseurs.

De nouveaux services ont vu le jour comme le cinématir, destiné aux chasseurs pour s'entraîner avec son arme et animé par l'équipe du Conseil d'Administration.

La FDC a également développé des actions sur le petit gibier et l'aménagement du territoire notamment grâce aux partenaires que sont le Conseil Départemental de Haute-Marne et la Fondation AGIR du Crédit Agricole.

Le Président Thomas CORVASCE rappelle la continuité du projet associatif avec l'assurance chiens en partenariat avec MMA - Y. ROUSSELOT qui n'a pas augmenté depuis 3 ans et qui garde ses conditions avantageuses ou encore l'achat de la fréquence Talkie-walkie pour aide à l'organisation et la sécurité des battues.

Il énumère également les autres actions : partenariats commerciaux, services du contrat de service comme la cartographie et l'appui juridique.

Le Président évoque les actions à venir tel que le partenariat avec Nature Dog 39 et MMA Y. ROUSSELOT pour un achat groupé de gilets de protection pour nos fidèles compagnons mis à rude épreuve cette saison. Il précise également la nouveauté avec Géochasse qui permettra dès la saison 19/20 de scanner un flash code sur le bracelet et saisir en direct sur son smartphone les données pour l'espace adhérent.

Le Président Thomas CORVASCE aborde le délicat sujet des relations avec le monde forestier et la question des Indicateurs de Changement Ecologique qui doivent permettre une base d'échange

reconnue scientifiquement. Le Président déplore les discours et les écrits tenus par l'ONF, qui sans même une discussion et une analyse des données, décide d'écrire dans certains avenants de Forêt Domaniale que la présence du cerf n'est pas souhaitée. Ce type de propos n'est pas constructif. Le Président interpelle Monsieur HOPFNER, Directeur départemental de l'ONF, afin de renouer le dialogue pour surpasser les écrits.

Concernant les différentes actions sur l'image de la chasse, le Président Thomas CORVASCE remercie vivement François MOISSON, ancien administrateur de la FDC 52, qui anime depuis 3 ans le club nature de Montigny et ce avec dynamisme et passion. Ce club permet aux jeunes de découvrir la nature et la partie chasse avec son côté sensibilisation et préservation de la nature.

Le Président Thomas CORVASCE remercie également Marc CHAVEY, Vice-Président pour nous avoir permis d'aller au Festival International de la Photo Animalière de Montier en Der. Ce festival, plutôt ouvert aux naturalistes voir à nos opposants les plus virulents, amène un contexte difficile mais le public est toujours ravi de participer aux animations proposées.

Sylvain MUSSY, Président des commerçants de Chaumont, est également remercié pour son animation sur la viande de gibier lors des Automnales.

En terme d'image et de valorisation de la chasse, il est difficile de ne pas parler de l'exposition des trophées d'Auberive avec le marché du terroir et le rallye nature. Cet évènement qui devient incontournable fin mars avec près de 5 000 visiteurs ne pourrait avoir lieu sans l'investissement sans faille de l'équipe salariée et surtout des bénévoles nombreux qui s'affairent à tout préparer.

Le Président Thomas CORVASCE explique ensuite que l'actualité départementale est également très liée aux actualités régionales, nationales et même internationales notamment avec la Peste Porcine Africaine dont le sujet sera développé dans le rapport d'activité.

La réforme en cours au niveau national va bien sûr avoir de nombreux impacts et conséquences. Le projet de loi est passé au Sénat début avril mais les déséquilibres qui en résultent imposent encore des discussions ardues. La crainte est sur le calendrier car normalement on peut prendre sa validation dès le mois de juin mais il y a toujours risque d'un rejet du texte. Les négociations qui en découlent vont sans doute amener l'application des textes début juillet et donc la prise de la validation retardée.

Enfin le Président Thomas CORVASCE évoque l'exercice dégâts en cours et à venir. L'exercice précédent a connu une augmentation de 10 % des surfaces détruites et l'impact des prix des denrées sur une partie seulement des surfaces. Par contre l'exercice en cours sera impactée totalement par l'augmentation des barèmes et cela risque d'amener à une enveloppe dégâts élevée. De plus les surfaces déclarées sont en nette augmentation. Si on se base sur les pourcentages moyens entre surfaces déclarées et surfaces détruites finales, on peut estimer à ce jour (sans connaître les conditions climatiques printanières) une surface détruite départementale autour des 820 ha, ce qui représente environ 30 % de plus que l'an passé.

Pour conclure le Président Thomas CORVASCE donne quelques chiffres de la saison :

1 407 demandeurs de plan de chasse en 2018/2019

7 290 chasseurs (dont 420 validations nationales) et 1 148 validations temporaires 3 jours

Il passe ensuite la parole à Hervé LAVENARDE, secrétaire.

---

---

## Hervé LAVENARDE

---

---

---

### Lecture du Compte Rendu de l'Assemblée Générale 2018

---

La composition du bureau de l'AG est validée à l'identique du bureau du CA.

Après son discours d'accueil, le Président CORVASCE présente son rapport moral.

Le compte rendu de l'Assemblée Générale 2017 est validé à l'unanimité.

Les rapports financiers 2016/2017 sont lus par Pascal MENETRIER et les comptes clos au 30/06/2017 sont approuvés à la majorité des suffrages exprimés.

Les rapports du Commissaire aux comptes sont lus et ils sont approuvés à la majorité des suffrages exprimés.

Les résolutions sont lues par Hervé LAVENARDE.

La résolution n°1 donne quitus entier et sans réserve au Conseil d'Administration de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé, la résolution n°2 concerne l'affectation des différents résultats et la résolution. Elles sont approuvées à l'unanimité des votants

Les tarifs de timbres, adhésion territoire, contrat de services et bracelets cervidés pour la saison 2018/2019 sont présentés et validés à l'unanimité.

Concernant la proposition de prix du bracelet sanglier et de la contribution dégâts pour la saison 2018/2019, la proposition 1 avec un bracelet à 25 €, un TGG à 5 € et une contribution dégâts en découlant est retenue avec 1 228 voix (contre 598 voix pour la proposition 2 et 18 voix nulles). Le budget prévisionnel 2018/2019 de la proposition 1 est ainsi validé à la majorité des suffrages exprimés.

Les dates d'ouverture et de fermeture 2018/2019 sont validées à l'unanimité.

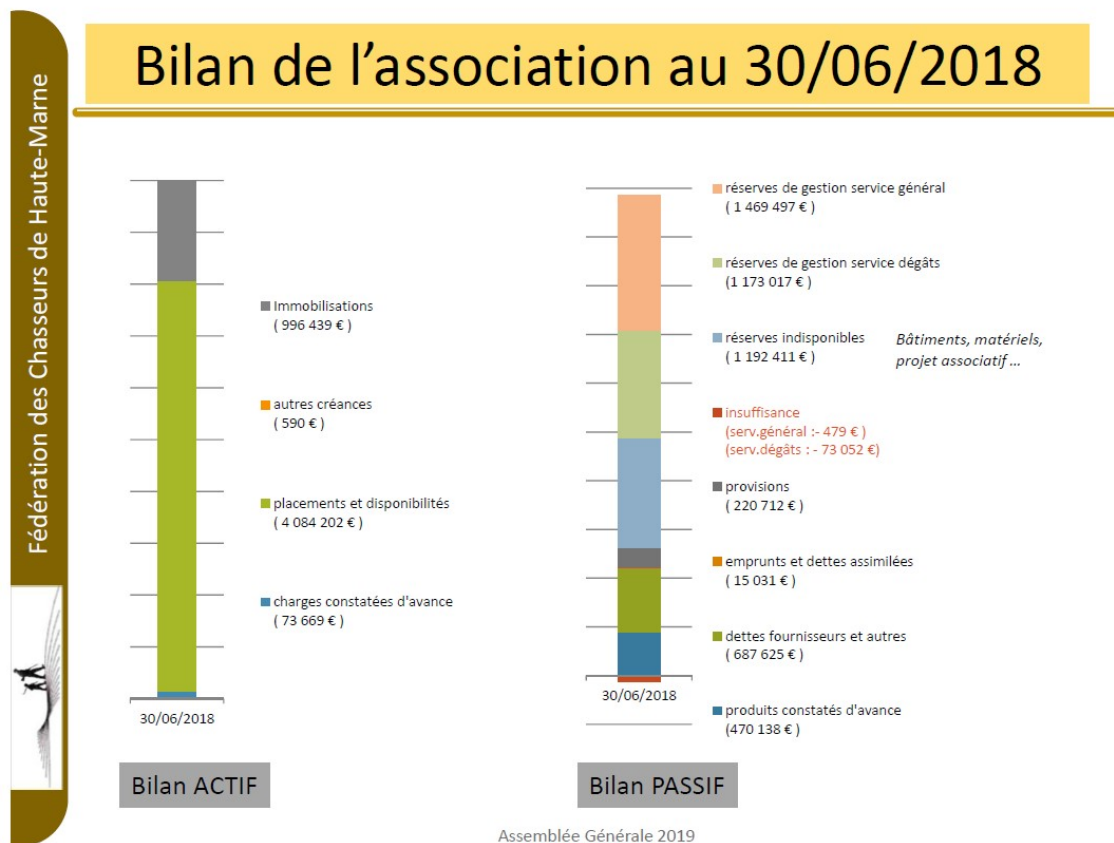
La séance est levée à 12 H 11.

**VOTE A MAIN LEVEE : validation à l'unanimité**

# Pascal MENETRIER

## Rapports financiers

Pascal Ménétrier, Trésorier adjoint, procède à la lecture des rapports financiers.



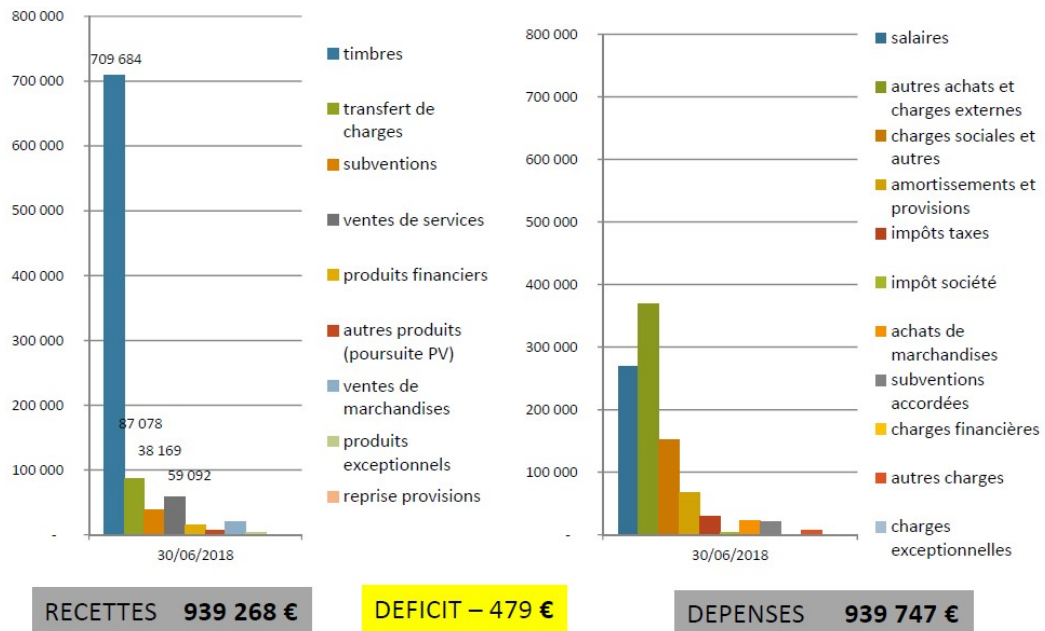
### ACTIF / PASSIF de 5 154 900 €

Avec des immobilisations nettes à hauteur de 996 439 €

Pour le passif, on notera des réserves indisponibles (bâtiments, matériels, projet associatif) à hauteur de 1 192 411 € et des réserves disponibles dégâts à hauteur de 1 173 017 € (sur lesquelles sont pris les déficits prévisionnels (- 302 159 € prévisionnel 18/19 et autour de - 380 000 € pour 19/20, avec un fonds de roulement nécessaire de 600 000 €).

**L'exercice 2017/2018 présente une insuffisance de 73 531 €. Comme convenu lors des dernières assemblées générales, l'objectif est d'utiliser les réserves dégâts tant que les montants d'indemnisation des dégâts le permettent.**

## Bilan du Service Général au 30/06/2018



Assemblée Générale 2019

### Recettes 939 268 €

Moins de recettes par rapport à la perte des validations (près de 4%)

### Dépenses 939 747 €

Maintien des dépenses qui sont maîtrisées permettant de limiter la perte de cette année malgré la baisse des effectifs chasseurs.

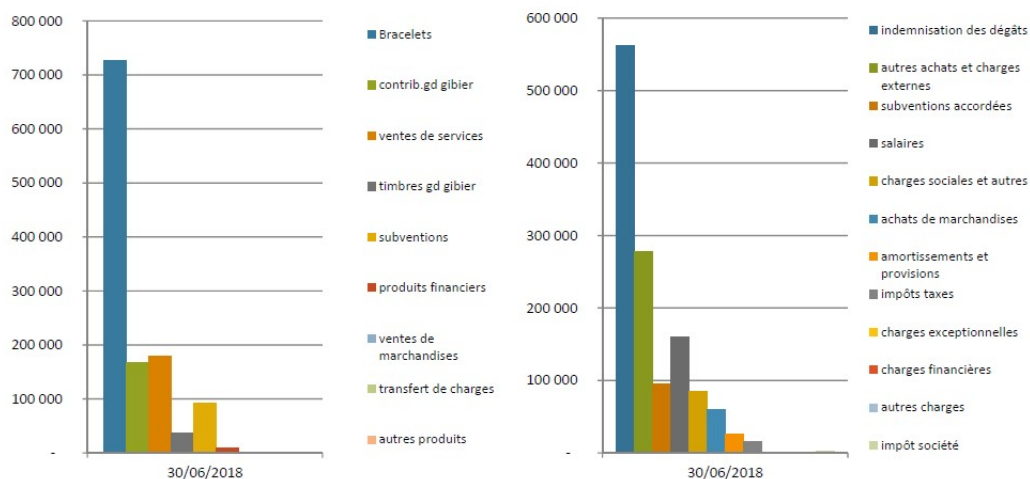
Malgré la perte en 6 ans de près de 200 000 € de recettes sur le compte général (perte de permis principalement) et l'augmentation du coût de la vie, la FDC n'a pas augmenté ces tarifs et elle a limité ses dépenses.

Depuis 2013, ce sont près de 150 000 € économisés sur les charges du compte général (négociations des contrats, économie d'échelle dans les commandes, révisions des postes de dépenses) et 150 000 € pris dans les réserves soit près de 300 000 € économisés aux chasseurs !





## Bilan du compte dégâts au 30/06/2018



RECETTES 1 208 823 €

DEFICIT - 73 052 €

DEPENSES 1 281 875 €

Assemblée Générale 2019

Les recettes 2017/2018 sont liées à 2 principales variables :

- Les montants des bracelets plan de chasse 2017/2018
- La contribution dégâts qui a été basée sur les dernières factures connues au moment de l'élaboration du budget soit 2016/2017 (167 212 €)

**Les dépenses, elles, sont principalement les indemnisations de dégâts payées aux agriculteurs en 2017/2018 en hausse de 27 % s'expliquant en partie par l'augmentation des surfaces détruites (+13 %) mais surtout par l'augmentation des prix des denrées (+20 % à 30 % selon les denrées).**

Comme promis depuis 6 ans, nous avons utilisé les réserves dégâts en appelant moins de contribution dégâts ou de montant de bracelet ce qui nous amène à un bilan déficitaire piochant dans les réserves du compte dégâts pour équilibrer.

**VOTE A MAIN LEVEE:** validation à l'unanimité



---

# Rapports du Commissaire aux comptes

---

---

## Madame Laetitia COURVOISIER Cabinet ETC

---

Mme COURVOISIER procède à la lecture de son rapport et à celle de son rapport spécial.

A L'assemblée générale de l'association FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA HAUTE MARNE

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA HAUTE MARNE relatifs à l'exercice clos le 30/06/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA HAUTE MARNE à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 juillet 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

**Les charges à payer** : nous nous sommes assuré que les charges à payer concernant les dégâts ont été provisionnées,

**Les comptes de trésorerie** : nous avons vérifiés que les comptes de trésorerie et de placements sont conformes aux justificatifs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Adhérents**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA HAUTE MARNE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à St-Georges-sur-Baulches,  
le 02 Avril 2019



Le Commissaire aux comptes  
**ETC AUDIT,**  
Représentée par  
Laetitia COURVOISIER

VOTE A MAIN LEVEE : validation à l'unanimité



---

---

**Hervé LAVENARDE**

---

---

## **RESOLUTIONS**

---

---

Hervé LAVENARDE procède à la lecture des résolutions.

### **Résolution n°1**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Fédération des Chasseurs et les rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2018 approuve lesdits rapports et les comptes annuels de l'exercice clos le 30/06/2018, lesquels font apparaître un déficit de – **73 531 €**

**(- 479 € Serv Général, - 73 052 € Serv Dégâts).**

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve au Conseil d'Administration de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

**VOTE A MAIN LEVEE** : validation à l'unanimité

### **Résolution n° 2**

L'Assemblée Générale décide d'affecter les différents résultats de la façon suivante :

**Pour le Service Général :**

Affectation du déficit du 30/06/2018 aux Réserves de Gestion : - 479 €

Transfert des Réserves Immobilisées aux Réserves de Gestion : + 23 465 €

Transfert des Réserves du Projet Associatif aux Réserves de Gestion : 43 505 €

**Pour le Service Dégâts :**

Affectation de l'insuffisance du 30/06/2018 aux Réserves Dégâts : - 73 052 €

Transfert des Réserves Immobilisées aux Réserves Dégâts : 7 929 €

**VOTE A MAIN LEVEE** : validation à l'unanimité

### **Résolution n° 3**

L'Assemblée Générale décide d'ajouter la **disposition suivante au règlement intérieur de la FDC 52.**

En cas de nécessité d'organiser une assemblée générale supplémentaire, le conseil d'administration pourra, sur proposition du président de la fédération, mettre en œuvre un mode de consultation des adhérents par correspondance ou par voie électronique.

Les questions faisant l'objet du vote et les éléments utiles aux adhérents pour participer à cette consultation devront leur être adressés par la fédération au moins 15 jours avant l'échéance du vote.

La date du dépouillement et les modalités de publication des résultats devront être précisés. Les opérations de dépouillement des résultats sont assurées par les personnels de la fédération, sous contrôle d'un huissier.

Dans l'hypothèse d'un vote par correspondance, le bulletin de vote devra être ainsi adressé accompagné d'une enveloppe opaque et d'une carte d'émargement séparée.

L'enveloppe d'envoi à utiliser pour renvoyer ces documents sera préaffranchie et elle devra être signée au dos par l'adhérent.

Dans l'hypothèse d'une consultation en ligne, il conviendra que la fédération mette à disposition de ses adhérents un site internet dédié avec une connexion possible grâce à un identifiant personnel.

La fédération adressera à cette fin une notice précisant toutes les instructions à respecter par les adhérents pour se connecter, voter et valider leur vote.

Concernant cette résolution, le Président Thomas CORVASCE précise qu'il s'agit d'un ajout lié à la réforme. Les textes ne sortiront en effet qu'en juin au plus tôt et afin d'éviter de faire déplacer les chasseurs, la FDC 52 a repris une résolution de la FNC qui permettra de faire une consultation dématérialisée.

**VOTE A MAIN LEVEE : validation à l'unanimité**



---

## RAPPORT D'ACTIVITE

---





---

# Christian BOLMONT

---

## LA GESTION DES ESPECES

### **A. Evolution des populations de Grand Gibier**

*Tableau de prélèvements 2018/2019 (définitif) HORS PARC*

ESPECES	ATTRIBUTIONS	REALISATIONS
<b>Cerf CEM 2</b>	56	50
<b>Cerf CEM 1</b>	238	177
<b>Cerf CEM</b>	76	62
<b>Cerf CEI</b>	3	0
<b>Cerf SIKA</b>	1	0
<b>Biche</b>	696	426
<b>Faon</b>	423	289
<b>Daim</b>	35	12
<b>Chevreuil</b>	16 426	12 348
<b>SAI</b>	17 523	13 138

**Retour de l'expérimentation plan de chasse qualitatif cerf avec la longueur de merrain de 75 cm : une volonté basée sur les classes d'âge et non l'esthétisme des bois (Données ONCFS).**

Plusieurs données ont été récoltées et analysées afin d'analyser l'impact sur les taux de réalisation, sur les erreurs de tirs et surtout sur les classes d'âges.

Le 1<sup>er</sup> retour, on peut dire que le système ne semble pas avoir d'impact négatif sur la réalisation, que les erreurs de tir sur les petits cerfs empaumés ont bien évidemment disparu et enfin que les CEM1 sont quasiment tous des jeunes cerfs (ce qui est l'objectif du plan de chasse qualitatif).

### **B. Suivis et Comptages grand gibier**

#### **Comptages**

On ne dénombre pas moins de 68 comptages dont 18 pour le cerf sur 10 zones, 3 pour le sanglier sur 3 zones et 3 pour le chevreuil sur 3 communes.

### ***Continuité des suivis d'Indicateurs de Changement Ecologique***

Depuis 2016, un mode de suivi, reconnu scientifiquement, des populations de cervidés a été mis en place sur la zone d'Auberive. Ce sont les ICE, 3 familles d'Indicateurs prenant en compte l'abondance des populations, la condition des individus et la pression sur la flore.

- Les Indicateurs d'Abondance (comptage) : Indice Nocturne pour le cerf et Indice Kilométrique Voiture pour le chevreuil.
- Les Indicateurs de Performance (santé des individus) : Longueur de patte arrière des chevillards et faons.
- Les indicateurs de pression sur la flore (consommation des cervidés) : Indice d'Abrouissement et Indice de Consommation.

**L'analyse et le croisement de ces indices permettront de dégager une tendance des populations en relation avec leur milieu afin d'adapter les attributions.**

Le GIC d'Auberive s'est ainsi lancé dans cette voie avec de nombreux partenaires en appliquant les différents protocoles.

#### Pour l'Indice Nocturne :

- plus de 250 bénévoles
- près de 1 000 heures de bénévolat
- et environ 2 100 km parcourus

Depuis 2018, le massif d'Arc en Barrois-Châteauvillain emboîte le pas avec la mise en place de l'Indice Nocturne pour les grands cervidés. 6 circuits ont été créés avec la même rigueur d'échantillonnage et seront prospectés 4 fois durant le mois de mars.

L'**objectif** principal de la mise en application de ce mode de suivi scientifique est de **partager des données qui seront reconnues par les différentes parties** et donc de fixer plus facilement des plans de chasse.

### ***Suivis sanitaires***

La Fédération réalise deux types de suivis sanitaires : les suivis liés au Réseau SAGIR et ceux extérieurs au Réseau.

Pour les premiers, il s'agit d'un partenariat ONCFS/FDC qui existe depuis les années 50 avec la création du Réseau SAGIR en 1986.

22 cadavres d'animaux ont fait l'objet d'une recherche de la cause de mortalité dans le cadre du Réseau SAGIR.

Dans le deuxième cas, les suivis sanitaires répondent à des besoins ponctuels comme la leptospirose.

Dans ce cas, ils s'appuient sur des partenariats associant par exemple le Conseil Général et le Laboratoire Vétérinaire Départemental ou encore, pour la leptospirose, l'Entente de Lutte Interdépartementale contre les Zoonoses.

Le point d'actualité concerne les crises sanitaires et notamment la **Peste Porcine Africaine**. Pour l'instant pas présente en France mais qui pourrait avoir un impact important sur les populations de sangliers et sur notre activité de chasse.

La PPA est arrivée en Belgique au début de cette saison 18/19 ce qui nous a valu beaucoup de sueurs froides quant au risque de la voir passer la frontière.

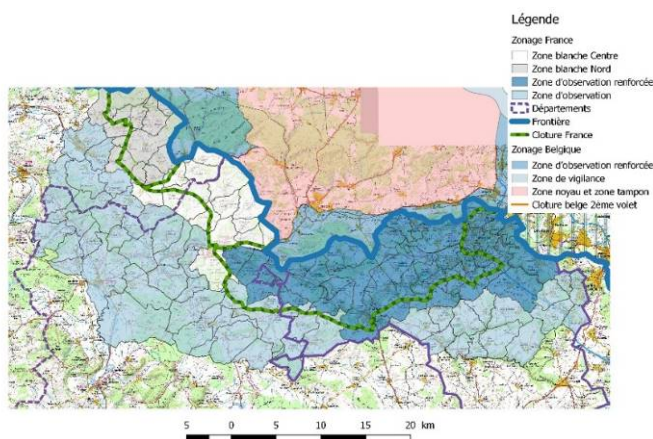
Ce sont bien les transports d'animaux vivants, de produits animaux, les activités de chasse, d'exploitation forestière ou agricole qui introduisent la maladie dans des zones indemnes éloignées.

Cette maladie, bien qu'inoffensive pour l'Homme, représente une réelle catastrophe pour les éleveurs de porcs et un réel risque pour nos chasses.

Au 10 avril, 725 cas de peste porcine africaine ont été détectés chez des sangliers en Belgique sur 2 260 animaux analysés.

Coté français, un dispositif de crise a été activé tant au niveau national que local dans la Région Grand-Est. Il associe les représentants des professionnels de l'élevage porcin, des chasseurs et des services forestiers, les experts scientifiques et les représentants de l'État.

Une « zone blanche », à très haut risque, a été établie, au sein de laquelle tous les sangliers ont été abattus. La pose d'une clôture, fixe et enfouie dans le sol a été effectuée.



Dans cette zone, toute activité forestière-économique et de loisir - est interdite depuis le 19 janvier.

La zone est quadrillée depuis le début de cette crise par les chasseurs, l'activité des patrouilles de surveillance a été renforcée. Il faut faire le maximum pour conserver le statut « indemne » de la France. Les mesures de biosécurité doivent continuer à être respectées scrupuleusement comme c'est le cas, depuis le début de la crise. Les Fédérations départementales du 08, 54 et 55 assurent la coordination de terrain.

### C. Bilan UNUCR 2018/2019

CATEGORIE	REUSSITES	ECHECS	CONTROLES	TOTAL
CERFS	54	39	78	<b>171</b>
CHEVREUILS	86	30	35	<b>151</b>
SANGLIERS	222	314	165	<b>701</b>
AUTRES	3	3	1	<b>7</b>
<b>TOTAL</b>	<b>365</b>	<b>386</b>	<b>278</b>	<b>1 030</b>



24 conducteurs ont été appelés cette saison.

Le nombre de recherches est en hausse (840 en 2017/2018) mais il y a une réelle prise en compte depuis quelques années car seulement 561 recherches étaient effectuées en 2013/2014.

Le pourcentage de chevreuils recherchés reste encore faible !

La formation des jeunes chiots est aussi très importante pour la relève

...



## Marc CHAVEY

### A. Tableau de prélèvements 2018/2019 de Petit Gibier (définitif)

Sur la base des bilans de prélèvements transmis par les territoires, la Fédération a établi ce tableau pour la petite faune.



\*Résultat provisoire du retour carnets bécasse au 10/04/19

ESPECES	TOTAL
Bécasse*	259
Caille des blés	17
Lapin	113
Lièvre	1 090
Pigeon ramier	7 314
Canard colvert	1 492
Autres canards	156
Perdrix	862
Faisan	3 039
Tourterelle des bois	27
Blaireau	509

### B. Bilan 2018/2019 des espèces nuisibles ou susceptibles d'être classées nuisibles

ESPECES	Prélèvements à la CHASSE 18/19	Captures par PIEGEAGE 17/18
Renard	2 903	182
Fouine	72	62
Martre	100	34 (relâchées)
Putois	42	14 (relâchés)
Rat musqué	124	7
Ragondin	2 463	213
Corbeau	1 557	564
Corneille	957	
Pie	291	62 (relâchées)
Etourneau	1 824	0

On observe une diminution encore importante du nombre de piégeurs actifs et un fléchissement marqué du nombre de captures.

Le manque d'attestations de dommages et le faible nombre de captures compliquent d'années en années le classement de certaines espèces nuisibles.

Cette année nous avons dû monter un dossier pour défendre la prochaine liste et de nouveau se justifier pour le classement et vos retours ont été indispensables : dégâts pie, dégâts renard notamment. Il faut renseigner ces



informations tous les ans afin d'avoir des dossiers « bétons ».

La Fédération des Chasseurs a mis en place une application pour recueillir les observations d'animaux morts ou vivants que vous trouverez sur notre site Internet. N'hésitez pas à retourner également les attestations de dommages.

### C. Des comptages de la faune sauvage

Le service technique de la Fédération réalise de nombreux comptages notamment grand gibier pour aider à l'élaboration des plans de chasse.

D'autres suivis comme ceux sur les migrateurs terrestres ou le gibier d'eau sont importants pour connaître l'évolution des populations et obtenir des données pour maintenir certaines espèces chassables.

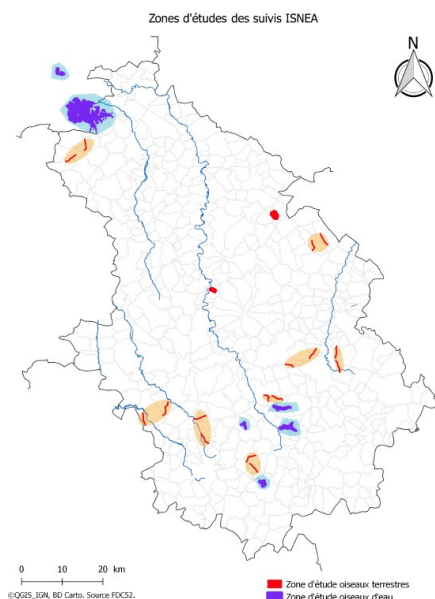
C'est le rôle de l'ISNEA, Institut Scientifique Nord Est Atlantique, né de la volonté de 9 Fédérations Départementales des Chasseurs de se regrouper afin de mener des études scientifiques sur les oiseaux migrateurs.

Les objectifs scientifiques de l'ISNEA sont multiples :

- Améliorer la connaissance scientifique sur les oiseaux migrateurs (fiabilité des données)
- Evaluer l'état de conservation des oiseaux pour les maintenir chassables
- Mener des suivis toutes espèces à partir de protocoles reconnus (MNHN ou ONCFS)
  - Valorisation scientifique des données à travers des publications scientifiques de haut niveau dans des revues cotées internationalement
  - Mener des expertises sur les différentes méthodes d'acquisition de données : porter un regard critique sur les chiffres annoncés par les opposants

Les objectifs stratégiques de l'ISNEA sont multiples :

- Défense de la chasse et des chasseurs, notamment des oiseaux migrateurs
- Défense des dates de chasse et des espèces sensibles (ex : moratoire)
- Renforcer le rôle des chasseurs dans la contribution scientifique au-delà du rôle de l'ONCFS
- Apporter un soutien aux problématiques locales (ex : dérangement en zone Natura 2000)



La Fédération des Chasseurs de Haute-Marne adhère depuis 2016 et cela représente :

- 44 comptages pour les oiseaux d'eau et 65 comptages pour les oiseaux terrestres
  - **Plus de 100 journées de terrain** (réalisées par des services civiques avec l'appui d'un technicien de la FDC et les scientifiques d'ISNEA)
  - Pour **près de 100 km<sup>2</sup> de surface couverte**
  - Au 10 avril 2019, plus de **193 000 oiseaux d'eau** (sarcelles, milouins, nettes rousse ...) dont certaines **espèces remarquables** : Garrots à œil d'or, Cygnes chanteur et pygargue.
  - **18 000 migrateurs terrestres** (grives, alouettes des champs, pigeons ramier...)
- **6 600 Oiseaux communs** (Mésange, Sittelle, Pinson ...)

## GESTION DES ESPACES

### **D. Aménagements cynégétiques**

#### **Plantation de haies**

2 760 m de haies plantés en 2018/2019 sur 3 sites : Louze, Sexfontaines et Coupray.

#### **Aménagements petits gibier : perdrix Sud Haut Marnais**



Le projet comporte 2 volets : un sur l'amélioration du paysage par l'aménagement agricole et un sur le renforcement des populations de perdrix grises.

L'introduction complémentaire d'aménagements dans l'assolement des exploitations agricoles localisées dans le secteur typiquement céréalier doit permettre :

- ✓ d'identifier les mesures les plus pertinentes pour atteindre l'effet recherché
- ✓ de définir les seuils d'intervention nécessaires pour être efficace



L'opération porte sur une durée de 3 ans afin d'inscrire la modification de l'espace cultivé dans la durée et stimuler aussi la dynamique de l'espèce forcément peu réactive en faible densité.

Les aménagements reposent sur l'installation de bandes enherbées (largeur 6 à 8 m) en bordure de haie ou d'unité culturale (les bordures de route et de bois étant exclues). L'implantation s'appuie sur des mélanges pérennes de graminées et de légumineuses. Une seule intervention pour en assurer l'entretien en mars/avril est autorisée.



Le projet est soutenu financièrement par le Conseil Départemental de Haute-Marne et la Fondation AGIR Crédit Agricole.



En 2017/2018, ce sont 11 ha contractualisés avec 8 agriculteurs sur les 8 communes du projet.

## AUTRES DOMAINES

### **E. Contact adhérents**

Nos services sont présents afin de vous renseigner, vous apporter des conseils techniques ou encore pour mettre en œuvre la politique cynégétique du Conseil d'Administration.

Demande de plan de chasse, conventions sécurité, conventions petit gibier, aménagements du territoire, contrat de services....



## **F. Communication**

Bien sûr la Fédération communique via le Chasseur Haut-Marnais, le site Internet ou encore le carnet d'ouverture.

Du nouveau avec les SMS sécurité cette saison et l'espace adhérent qui a été amélioré pour vous faciliter les recherches et vous offrir plus d'informations. La Fédération possède son FACEBOOK, je vous invite à nous rejoindre.

Un nouveau modèle de protège permis est disponible à la Fédération.

## **G. Les formations**

460 personnes ont été formées en 2018 (contre 298 en 2017)

### **Permis de chasser**

En 2018, 197 candidats inscrits dont 39 femmes. 129 personnes ont eu leur permis de chasser (soit 66 %) dont 30 femmes

### **Hygiène de la Venaison**

Depuis 2011, la Fédération organise une formation au contrôle initial de la venaison. Désormais un examen initial de la venaison est obligatoire dans le cas de cession pour la commercialisation ou pour un repas de chasse ou d'association. Afin d'améliorer la sécurité alimentaire, cette formation est conseillée pour au moins un chasseur par territoire.

Les chasseurs constituent aujourd'hui des sentinelles pour assurer un meilleur suivi de l'état sanitaire de la faune sauvage.

En 2018, 50 personnes ont participé à cette formation.



### **Sécurité**

"A l'issue de la prochaine période du schéma, chaque territoire de chasse devra disposer d'au minimum un chasseur ayant participé à la formation sécurité (comportant un volet 1er secours) organisée par la Fédération des Chasseurs de la Haute-Marne. Un adjudicataire peut demander à un actionnaire de participer à ce stage qui est ouvert à tous les chasseurs"

La Fédération organise 2 sessions de formation à la sécurité à la chasse. Ces stages d'une durée d'une journée sont constitués de différents modules.

En 2018, ce sont 87 candidats qui ont suivi la formation.

Cette formation marque les esprits et c'est bien l'objectif de la Fédération.

Tous les détenteurs de droit de chasse y compris les chasseurs sont conviés à venir ou à envoyer leurs chasseurs pour être formés.

### **Piégeage**

La Fédération organise une formation piégeage avec l'Association des Piégeurs et l'ONCFS.

En 2018, 24 candidats ont obtenu l'agrément de piégeage.



### ***Gardes particuliers***

En 2018, 6 candidats ont bénéficié d'une formation pour obtenir la reconnaissance de l'aptitude technique.

### ***Chasse à l'arc***

En 2018, 42 chasseurs ont suivi cette formation co-organisée par la FDC52 et l'ASCA.

Ce mode de chasse connaît un véritable succès depuis quelques années.



### ***Corvidés***

Depuis 2016, la Fédération organise une nouvelle formation sur la régulation des corvidés :

- la corneille noire, redoutable prédateur pour la petite faune sauvage
- le corbeau freux qui commet d'importants dégâts agricoles dans les semis.

En 2018, 32 candidats ont assisté à cette formation.

### ***Chiens de chasse***

Acquérir un chien, l'élever, le soigner, l'utiliser dans le cadre réglementaire, bien des questions se posent aux chasseurs.

La FDC 52 a souhaité pouvoir apporter des réponses lors d'une formation spécifique d'une demi-journée. Elle s'est entourée pour cela d'intervenants de qualité, un comportementaliste canin et un vétérinaire qui ont traité chacun de leur domaine.

En 2018, 30 personnes ont participé à cette ½ journée.



### ***Cerfs***

Les erreurs de tir en battue sur cerf restent encore trop élevées. C'est le constat implacable fait lors d'une réunion de réflexion sur la gestion de cette espèce à laquelle ont participé les élus de la FDC 52.

Ce constat interroge d'autant plus que dans la plupart des cas, ces erreurs sont manifestement flagrantes et donc difficilement explicables. Pour tenter d'en limiter l'ampleur, une nouvelle formation est proposée aux chasseurs les moins aguerris. Elle est destinée à transmettre les clés d'identification afin d'aider les chasseurs à améliorer leur jugement et à cultiver la prudence.

En 2018, 26 chasseurs ont participé à cette formation d'une ½ journée.

Afin de conclure, Marc CHAVEY souhaite évoquer quelques enjeux pour la chasse de demain.

Une nature protégée et le maintien de la biodiversité sont les fondements indispensables à l'existence de la chasse. Le 1<sup>er</sup> enjeu concerne les 60 000 ha de terres agricoles que l'on artificialise chaque année en routes, constructions, etc. Cela correspond à 84000 terrains de foot ; n'est-il pas grand temps de réagir ?

Le second enjeu concerne la plaine : ces étendues vides de tout arbre et buisson, véritable désert cynégétique bénéficieraient d'être entrecoupées de haies et bandes enherbées pour recréer un paysage de bocage favorable au petit gibier ; La FDC52 en a déjà replanté plus de 50 km. Il faut maintenir les zones marécageuses mais aussi arrêter les drainages. Il faut favoriser l'implantation d'inter-cultures et utiliser le programme agrifaune. Il faut limiter l'utilisation des produits chimiques au minimum indispensable.

C'est à ces conditions minimales que dans nos plaines on pourra espérer revoir faisans et perdreaux naturels, grives, alouettes, et lièvres ainsi que tous ces passereaux quasiment disparus.

Le troisième enjeu concerne le bois : la forêt française est la 4<sup>ème</sup> d'Europe par sa superficie. En 2014 le rapport PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières qui promeut la gestion durable des forêts)

indiquait que La forêt se porte bien ! Cet avis est partagé par la Fédération Nationale des chasseurs avec cependant quelques restrictions dans certaines régions.

Si la situation actuelle semble convenir à ces grands organismes, les associations et les professionnels de terrain sont beaucoup plus réticents sur l'avenir et les politiques menées actuellement.

Pour Le WWF d'abord : La forêt, en tant qu'écosystème, n'a pas besoin de l'homme ni pour survivre, ni pour s'adapter aux aléas. C'est l'homme qui a besoin de la forêt.

Pour d'autres APN « l'intensification de l'exploitation des forêts a un effet certain sur le climat".

Enfin, pour un syndicat de salariés de forestiers : avec une logique de réduction des coûts et une augmentation des recettes à court terme, on constate une fuite en avant au profit du « tout commercial » avec abandon de la gestion durable.

La forêt traditionnelle serait-elle en danger ? Il faut empêcher qu'elle ne devienne qu'une usine à produire du bois. C'est d'abord un lieu de biodiversité. Ces coupes blanches replantées en monoculture sont souvent très appétentes pour les chevreuils. La conséquence immédiate est la pression imposée aux chasseurs pour diminuer drastiquement leur population ; et je ne parle pas des cerfs !

Enfin le 4<sup>ème</sup> enjeu est pour Le chasseur : Notre action ne s'arrête pas le jour de la fermeture. C'est toute l'année, que l'on doit agir avec le monde agricole et les forestiers dans l'adaptation des territoires, dans la recherche de cet équilibre faune flore et des intérêts professionnels des uns et des autres. Il faut des accords gagnant-gagnant. Soyons aussi vigilants à ne pas créer artificiellement des élevages en naturel.

Chasseurs : Nous ne pouvons ni ne devons accepter ces prévisions pessimistes sur l'environnement comme inéluctables. Ou bien notre militantisme écologique, nos actions de terrain, nos engagements au quotidien contribueront à faire prendre les bonnes décisions à tous les responsables ou bien la chasse, dans sa richesse, sa variété, va disparaître ou plutôt, va se réduire à la gestion des populations d'animaux qui gênent les activités humaines de l'agriculture et de la forêt en particulier. *L'animal sauvage ne sera alors plus qu'une cible et le chasseur... qu'un tireur.*

Souvenez-vous de ce proverbe amérindien : Quand le dernier arbre sera abattu, quand la dernière rivière sera empoisonnée, quand le dernier poisson sera capturé alors, l'homme s'apercevra que l'argent ne se mange pas.

---

# Patrick LHUILLIER

---

## H. La continuité des actions du Projet Associatif

La Fédération poursuit dans sa volonté de mettre en œuvre des actions bénéfiques et utiles aux chasseurs.

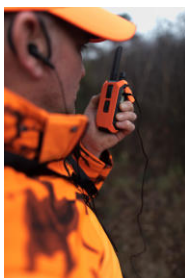
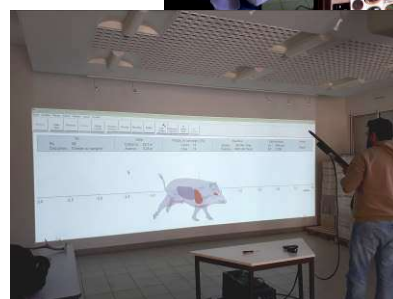
### Un vrai service aux chasseurs !

#### Un CINEMATIR : outils ludique et pratique pour s'entraîner et avoir les bons gestes (sécurité)

Nouvelle technologie et design pour cet outil moderne, ludique et formateur.

Un écran de 5 m vous plonge dans une action de chasse, votre arme peut être équipée d'une caméra et d'un détecteur de détente afin de reproduire un tir réel.

Vous pouvez ainsi analyser votre tir mais également votre geste afin de l'améliorer.



#### L'achat d'une fréquence radio pour l'utilisation des talkie-walkie est primordiale aujourd'hui.

De plus en plus de chasseurs utilisent ce matériel pour une meilleure organisation de la chasse et un plus en terme de sécurité. Toutefois l'utilisation des fréquences radio est soumise à une réglementation afin de ne pas perturber les fréquences d'urgence. Il faut en effet avoir une autorisation et utiliser une fréquence bien particulière. C'est pourquoi la Fédération a décidé d'obtenir une fréquence commune aux Fédérations voisines : MHz 157.487500

#### **Une assurance chiens à prix attractif**

Assurance pour les chiens, depuis 2016 nouvelles garanties négociées et des tarifs en baisse !



**ENTREPRISE**  
Agence Yves ROUSSELOT

Pack réservé aux chasseurs ayant validé leur permis de chasser à la Fédération des Chasseurs de Haute-Marne (Forfait annuel soins vétérinaires 450 € par an et par chien, Franchise 25 € par évènement et jusqu'à 4 chiens assurés en période d'ouverture de la chasse)

#### **La nouveauté : un achat groupé de gilets de protection pour chiens**

Afin de répondre à un besoin grandissant de protéger ses chiens, la Fédération a décidé de travailler à une offre permettant de diminuer le coût d'achat de gilets de protection.

Ces gilets ont pour objectif de minimiser les dégâts liés aux charges de sangliers sur nos chiens.

Le partenariat avec Nature Dog 39 va permettre de diminuer le coût de 20%.

#### **Les partenariats commerciaux**



10 Partenaires commerciaux :

- Produits canins, aménagements du territoire, miradors, équipements du chasseur, armoire forte, protection auditive et ostéopathie canine.

### **Le permis tout à 1€**

Afin de permettre aux jeunes et aux femmes d'accéder à notre passion, la Fédération a décidé de promouvoir la chasse en offrant le permis, la 1<sup>ère</sup> validation et l'accès à un territoire la 1<sup>ère</sup> année pour 1 € seulement !

Plusieurs territoires sur l'ensemble du département se sont associés à cette opération en ouvrant leur porte gracieusement à ces jeunes. Pascal MENETRIER, Président du GIC du Pavillon et administrateur de la FDC 52, a initié cette démarche depuis déjà de nombreuses années en offrant aux jeunes sans revenu une action sur son propre territoire.

Le Président de la Fédération, Thomas CORVASCE, a donc souhaité encourager et élargir cette initiative en y ajoutant la gratuité partielle (1€) du permis et de la 1<sup>ère</sup> validation.

- Plus de 100 territoires partenaires
- Près de 36 nouveaux permis à 1 €

### **La e-validation**

Le système d'e-validation permet au chasseur d'imprimer sa validation chez lui et donc de prendre au dernier moment la décision d'aller chasser.

3 925 validations par Internet soit plus de la moitié des validations du département.

## *Une image de la chasse plus complète et positive !*

### **Le Club Nature de Montigny-Le-Roi**

Le Club Nature de Montigny-Le-Roi a, pour la seconde année consécutive, accueilli 16 jeunes enfants, dans des aventures au milieu de la nature, pour leur transmettre des connaissances. A chaque période de vacances scolaires le Club organise une activité sur un thème en lien avec la nature.

Par exemple cette année les enfants ont planté une haie de 300 mètres chez un agriculteur volontaire à Is-en-Bassigny.

**Ce club doit permettre à terme de donner envie aux enfants de pratiquer ensuite des loisirs de nature quels qu'ils soient** (la chasse, la pêche, la cueillette, la marche, etc...).

Patrick LHUILLIER remercie vivement François MOISSON et les bénévoles qui l'aident !



### **Exposition des trophées, marché du terroir et Rallye Nature 2019 à Auberive**

Ouvert à toutes et à tous cette manifestation fin mars permet de découvrir les actions de la Fédération des chasseurs tout en profitant d'un marché artisanal.

Depuis 5 ans, lors de l'exposition des trophées, un Rallye Nature est mis en place pour les enfants de 7 à 11 ans le samedi après-midi. Le but est de leur apporter des connaissances sur la nature en général, tout en ayant une approche très ludique et amusante.

Le Rallye est un parcours d'environ 4 km, sur lequel les enfants rencontrent des intervenants professionnels qui leurs proposent des animations.

Cette année un thème commun regroupait l'ensemble des ateliers : les OISEAUX. Ainsi les enfants ont pu en apprendre plus sur les particularités alimentaires et de nidification, les chants, différentes espèces (rapaces, pics, cigogne noire) et sur les oiseaux piscivores. A l'issue du parcours les enfants reçoivent un cadeau de la FDC 52, cette année ils ont reçu un livre sur les empreintes et un puzzle en chocolat. En 2019 plus de 130 enfants ont participé au Rallye Nature.

## Salon de la chasse à Chateauvillain 2018

Cette année la Fédération des Chasseurs de Haute-Marne proposait le thème des oiseaux migrateurs.

Une animation pour les enfants permettait de se comparer aux plus grands oiseaux migrateurs de haute marne comme la grue ou encore dans un parcours spécial petit chasseurs d'attirer les alouettes à l'aide d'un miroir. Plus de 150 enfants ont obtenu leur permis spécial migrateurs.



## Défense de la chasse et des chasseurs

**Maintien des actions sur la sécurité et le partage du territoire avec le maintien** des formations sécurité et la volonté de renouveler les outils de communication liés à la sécurité avec 2 nouvelles affiches.

### La défense des intérêts des chasseurs face aux gestionnaires forestiers

Dans les différentes instances comme la CDCFS ou encore au niveau régional au sein du Comité Paritaire Forêt Bois.

### Le Futur Parc National

Le travail mené depuis près de 10 ans arrive à sa fin puisque que le projet de charte a été écrit et les retours des consultations ont été pris en compte.

Les Fédérations des Chasseurs sont restées sur le principe suivant :

Fédération des Chasseurs de Haute-Marne

## Le Futur Parc National

**Au bout de 9 ans de travail et de multiples réunions, vos Fédérations des Chasseurs ont défendu vos intérêts ET OBTENU en coeur de Parc :**

**Nous avons sauvé nos pratiques et nos gibiers :**

**HORS FORÊT OU SUR PLANS ET COURS D'EAU**

- la chasse des espèces suivantes :

cerf élaphe, du cerf Sika, du sanglier, du daim, du chevreuil, du blaireau, du renard, du lapin de garenne, du lièvre brun, de la bécasse des bois, de la perdrix rouge, de la perdrix grise, du faisan de colchide, de la bécassine des marais, de la bécassine sourde, du canard chipeau, du canard colvert, du canard siffleur, du foulque macroule, de l'oie cendrée, de l'oie des moissons, de l'oie rieuse, du pluvier doré, de la poule d'eau, de la sarcelle d'été, de la sarcelle d'hiver, de la caille des blés, de la grive draine, de la grive litorne, de la grive mauvis, de la grive musicienne, du merle noir, du pigeon ramier, de la tourterelle turque, du vanneau huppé.

**EN FORÊT EN COEUR DE PARC**

- > la chasse du **cerf élaphe, cerf sika, chevreuil, sanglier, daim et bécasse**
- > **battue, approche, devant soi, avec des chiens, la chasse à courre, à cor et à cri**
- > une dérogation pour les boqueteaux de moins de 50 ha entourée de plaine et une tolérance dans les 50 m de bordure est validée afin de pouvoir chasser les mêmes espèces que celles autorisées en cœur hors forêt.

**Mais aussi :**

- > l'agrainage dissuasif selon la rédaction de nos SDGC,
- > le maintien des dispositifs de prévention (clôtures),
- > la recherche au sang, la reprise des chiens.

Assemblée Générale 2018

---

---

# Thomas CORVASCE

---

---

---

## Réforme nationale de la chasse

---

Le Président Thomas CORVASCE évoque les principaux points de la réforme.

➤ **La validation du permis national à 200 € (grand gibier compris)**

Validation du permis national grand gibier à 200 € au lieu de 400 € applicable à partir du 1<sup>er</sup> juillet

TIMBRE NATIONAL (95 €), PART FORFAITAIRE FNC (51,50 €)

DROIT DE TIMBRE FDC (4 €)

DROIT TIMBRE ONCFS (5 €), REDEVANCE ONCFS (44,50 € au lieu de 227,68 €)

Des règles ont été instaurées au niveau national pour éviter la concurrence entre département :

- Montant forfaitaire de 5 € pour le frais de dossiers et de gestion
- Montant minimum des assurance RC à 20 €

D'autres mesures y en découlent :

- Suppression du timbre national grand gibier
- Suppression du Fonds de Péréquation grand gibier
- Suppression des communes limitrophes (Art R423-20)

Modification « le versement de la redevance cynégétique valide le permis pour le département dans lequel la validation a été accordée et pour les territoires de chasse détenus par le même détenteur, pour leur partie contiguë située dans le département limitrophe. »

- Suppression de la validation bi-départementale
- Maintien des validations départementales et des temporaires 3 j

➤ **Réorienter les flux financiers pour aller vers plus d'actions en faveur de l'environnement**

Mise en place d'une éco contribution, indolore pour le chasseur car elle sera prise sur la partie Etat (5 € sur la redevance nationale)

L'objectif est d'augmenter les actions en faveur de la biodiversité et de l'environnement. Ce flux sera géré par les chasseurs et pour les chasseurs.

➤ **Responsabiliser sur les dégâts de grand gibier**

Instauration d'une contribution dégâts ou taxe ha

-> ce que nous faisons en Haute Marne depuis de nombreuses années

➤ **Gestion adaptative des espèces**

Chassadapt avec retour des prélèvements pour certaines espèces

➤ **Maintien d'une pression forte sur la sécurité**

Une remise à niveau obligatoire tous les 10 ans

➤ **Fusion AFB et ONCFS**

Donner plus de moyen à la police de la chasse

➤ **Nouvelles missions confiées aux FDC**

La gestion des plans de chasse grand gibier

La gestion des ACCA



---

---

**Hervé LAVENARDE**

---

---

## **SAISON DE CHASSE 2019/2020**

### **Propositions de la Fédération**

---

---

**Ouverture générale** : Dimanche 15 septembre 2019 à 8 h 30

**Fermeture générale** : Samedi 29 février 2020 au soir

Heures limites de chasse : 1 heure avant le lever du soleil et 1 heure après son coucher sauf battue grand gibier (cf horaire ci-dessous) et gibier eau (heures légales 2 h avant le lever du soleil et après son coucher)

Heures limites pour la chasse en battue au grand gibier :

- du 15 août au 14 septembre 2019 : 6 h 30 – 18 h
- du 15 septembre au 31 octobre 2019 inclus : 8 h 30 - 18 h
- du 1er novembre 2019 jusqu'au 31 janvier 2020 : 8 h 30 - 17 h
- à partir du 1er février 2020 : 8 h 30 - 18 h.

#### **PETIT GIBIER**

##### **Lièvre**

- le dimanche 15 septembre 2019 à partir de 8 h 30,
- le lundi 16 septembre 2019,
- les dimanches 22, 29 septembre, 6, 13, 20, 27 octobre 2019,
- les samedis 21, 28 septembre, 5, 12, 19 et 26 octobre 2019,

**GIC du SUD HAUT-MARNAIS** : tous les jours du 15 septembre au 15 décembre 2019.

- Le tir du lièvre est soumis au plan de chasse réglementaire sur le territoire des communes suivantes :

**\*G.I.C. du Sud HAUT-MARNAIS :**

communes d'APREY, BAISSEY, CHASSIGNY, CHOILLEY-DARDENAY, COUBLANC, CUSEY, DOMMARIEN, FLAGEY, GREMANT, ISOMES, LE MONTSAUGEONNAIS (MONTSAUGEON, PRAUTHOY, VAUX SOUS AUBIGNY), LEUCHEY-LONGEAU, PERCEY (LONGEAU, PERCEY LE PAUTEL), VERSEILLES LE BAS, VERSEILLES LE HAUT, MAATZ, OCCEY, ORCEVAUX, RIVIERES LES FOSSES, ST BROINGT LES FOSSES, VAL D'ESNOMS (CHATOILLENOT, COURCELLES-VAL D'ESNOMS, ESNOMS AU VAL), VILLEGUSIEN LE LAC (PIEPAPE, PRANGÉY, SAINT MICHEL, VILLEGUSIEN), VILLIERS LES APREY.

**Commune de Fayl-Billot** : tir autorisé uniquement les dimanches 15 et 22 septembre 2019

##### **Lapin, faisans et perdrix rouge**

Du dimanche 15 septembre 2019 à 8 h 30 au 29 février 2020 au soir

##### ***Vœu de la société de chasse de LONGEVILLE SUR LA LAINES***

*Elle souhaite le renouvellement de l'interdiction du tir de la poule faisane sur le finage de LONGEVILLE.*

***Demande du GIC Sud Haut Marnais : fermeture faisan au 15 décembre 2019***

##### **Perdrix grise**

Les samedis, dimanches, jours fériés et le lundi suivant l'ouverture du dimanche 15 septembre 2019 au dimanche 10 novembre 2019

Le tir de la perdrix grise est interdit sur le territoire des communes suivantes : CHOILLEY-DARDENAY, CUSEY, DOMMARIEN, ISOMES, OCCEY, LE MONTSAUGEONNAIS (MONTSAUGEON, PRAUTHOY, VAUX SOUS AUBIGNY), VILLEGUSIEN LE LAC (uniquement PIEPAPE).



### **Gélinotte des bois**

Le tir de la Gélinotte des bois est interdit

## **GRAND GIBIER**

### **Cerf**

- Tir de sélection du cerf à l'approche ou à l'affût à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2019 jusqu'au 14 septembre 2019 sur autorisation préfectorale individuelle et du 15 septembre 2019 jusqu'au 29 février 2020 sans autorisation préfectorale individuelle.

- A partir du 15 septembre 2019, tir autorisé à l'approche de toutes les catégories de cerf (CEI, CEM, CEM1, CEM2, CEF et CEIJ)

En battue : Du samedi 12 octobre 2019 au 29 février 2020

### **Chevreuil**

Tir de sélection du chevreuil et du daim à l'approche ou à l'affût à partir du 1<sup>er</sup> juin 2019 jusqu'au 14 septembre 2019 sur autorisation préfectorale individuelle et du 15 septembre 2019 jusqu'au 29 février 2020 sans autorisation préfectorale individuelle.

En battue : Du dimanche 15 septembre 2019 au 29 février 2020

### **Sanglier**

- Tir de sélection du sanglier à l'approche ou à l'affût à partir du 1<sup>er</sup> juin 2019 jusqu'au 14 août 2019 sur autorisation préfectorale individuelle et du 15 août 2019 jusqu'au 29 février 2020 sans autorisation préfectorale individuelle.

- La chasse du sanglier en battue est autorisée du 15 août 2019 au 14 septembre 2019 en plaine et dans les boqueteaux isolés de moins de 100 hectares.

En battue en plaine et au bois : Du dimanche 15 septembre 2019 à 8 h 30 au 29 février 2020

## **BLAIREAU**

### **Vénerie sous terre**

Ouverture 15 septembre 2019

Fermeture 15 janvier 2020

Réouverture du 15 mai 2020 jusqu'à l'ouverture générale

### **A tir**

Ouverture 15 septembre 2019

Fermeture 29 février 2020

## **RENARD**

Toute personne autorisée à chasser le chevreuil ou le sanglier avant l'ouverture générale peut également chasser le renard :

- soit à partir du 1<sup>er</sup> juin 2019 jusqu'à l'ouverture pour les titulaires d'une autorisation préfectorale individuelle de chasse à l'approche ou à l'affût du chevreuil ou du sanglier.

- soit à partir du 15 août 2019 jusqu'à l'ouverture dans le cadre de la chasse du sanglier en plaine et en battue.

Le déterrage du renard avec ou sans chien est autorisé toute l'année pour les détenteurs de droit de destruction

### **Vénerie**

Du 15 septembre 2019 au 31 mars 2020

**VOTE A MAIN LEVEE : validation à la majorité (36 abstentions)**

---

# Hervé LAVENARDE

---

---

## TARIFS

---

**CES TARIFS SONT INCHANGES PAR RAPPORT A 2018.**

Une nouveauté qui verra le jour dès que le décret d'application sera pris (courant juin 2019) au niveau national c'est le permis national à 200 € pour la saison 2019/2020.

La réforme nationale engagée depuis 1 an a permis de négocier un permis national diminué des taxes octroyées à l'Etat (près de 220 €) afin de passer de près de 400 € à 200 € pour un national grand gibier.

Le permis départemental est maintenu selon les timbres fédéraux validés en AG, idem pour les temporaires 3j.

Les négociations et les délais pour la publication vont sans doute engendrés des retards dans l'application de cette réforme. Il faut s'attendre à ne pas pouvoir prendre sa validation 2019/2020 avant début juillet.

La Fédération Nationale consciente des désagréments que cela pourrait causer, fait tout pour que les textes sortent au plus vite.

### TIMBRES

Timbre fédéral	<b>82.00 €</b>
Timbre fédéral Temporaire - 9 jours	<b>41.00 €</b>
Timbre fédéral Temporaire - 3 jours	<b>21.00 €</b>
Timbre grand gibier national	<b>n'existera plus avec la réforme</b>
Timbre fédéral national	<b>95.00 €</b>
Timbre fédéral national 9 jours	<b>48.00 €</b>
Timbre fédéral national 3 jours	<b>24.00 €</b>

### ADHESION TERRITOIRE

Cotisation à l'hectare calculée sur la base de la surface déclarée pour le plan de chasse SAI – sachant qu'un hectare de bois équivaut à 5 hectares de plaine. Les surfaces seront cumulées pour les titulaires de plusieurs arrêtés d'attribution sous une même entité.

0 à 100 ha	<b>50 €</b>	1000,01 ha à 1500 ha	<b>250 €</b>
100,01 ha à 300 ha	<b>60 €</b>	1500,01 ha à 2500 ha	<b>500 €</b>
300,01 ha à 600 ha	<b>80 €</b>	> de 2500 ha	<b>1000 €</b>
600,01 ha à 1000 ha	<b>150 €</b>		

### **CONTRAT DE SERVICES**

Bois ou plaine		= <b>0,10 €/ha</b>
Etang	0 à 50 ha	= <b>0,80 €/ha</b>
	51 à 100 ha	= <b>0,40 €/ha</b>
	> à 101 ha	= <b>0,30 €/ha</b>

### **PRIX DES BRACELETS CERVIDES**

Catégorie	TOTAL
CEM 2	490 €
CEM 1	380 €
CEM	460 €
CEI	310 €
CEF	100 €
CEIJ	70 €
CHI	15 €
DAI	25 €
CSI	25 €

**VOTE A MAIN LEVEE : validation à la majorité (36 abstentions)**

---

## PRIX DES BRACELETS SANGLIER ET CONTRIBUTION DEGATS DE GIBIER

---

### RAPPEL DE LA METHODE

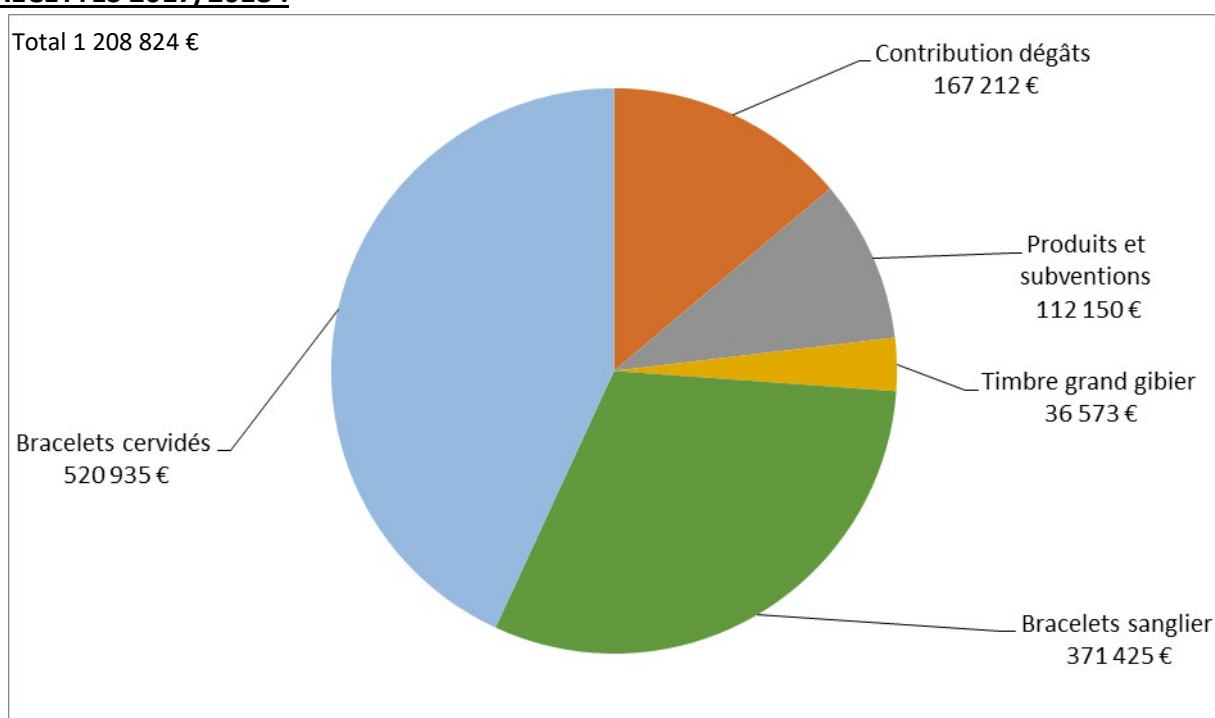
- Les dépenses et recettes sont **réparties par zone de Gestion**.
- **Les recettes 2019/2020 couvrent les dépenses 2017/2018** (dernier exercice comptable connu).
- Le **solde négatif par zone est couvert par la CONTRIBUTION DEGATS DE GIBIER** (basée sur les attributions sangliers 2017/2018 pour le territoire détenu en 2019/2020).

### Rappel

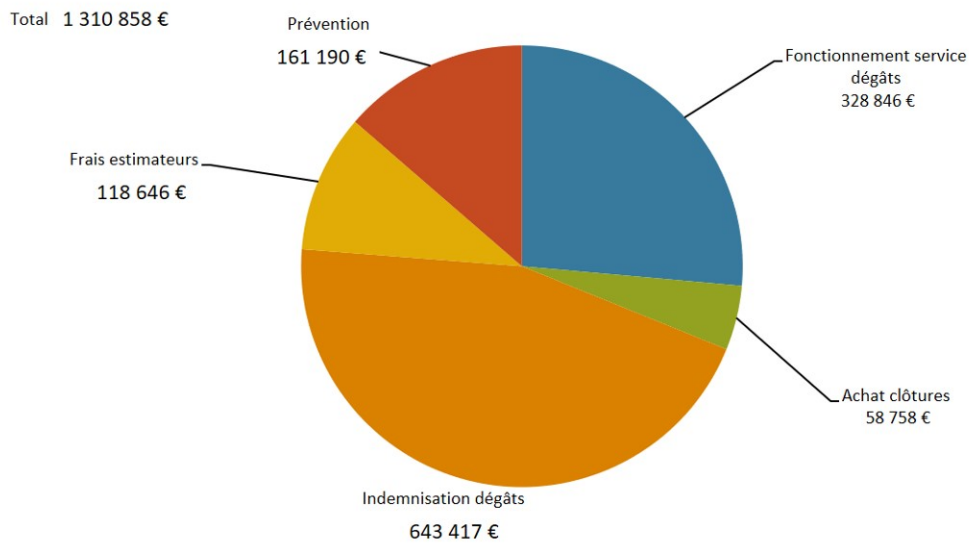
La contribution dégâts de gibier correspond à une contribution territoriale liée à la surface du territoire chassé de la saison n et aux attributions n-2 de ce territoire.

Tous les Plans de Chasse, dont tout ou partie des factures de la Fédération (de l'année en cours ou des années précédentes) n'ont pas été acquittées, seront bloqués jusqu'à règlement définitif.

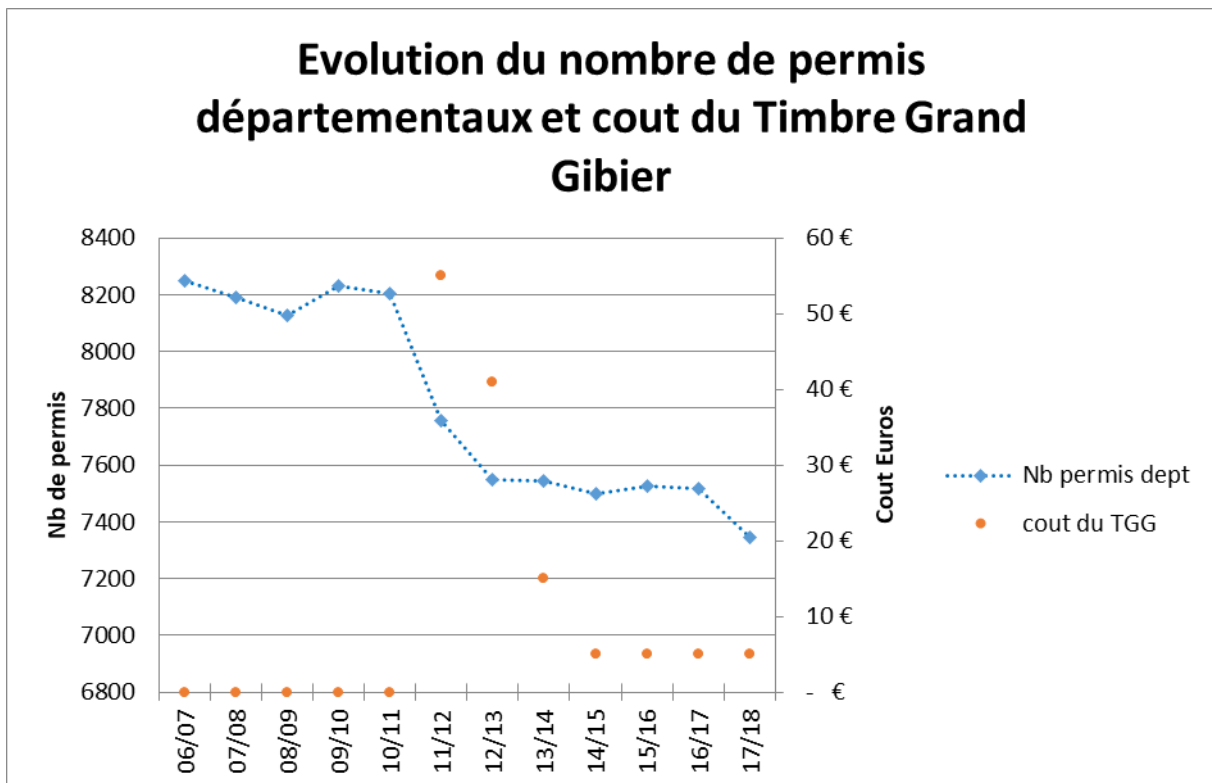
### RECETTES 2017/2018 :



## DEPENSES 2017/2018 :



## Le timbre Grand Gibier



En 2018/2019 : 7 290 validations (dépt + nationales) dont 6 743 départementales (-4 %)

## PROPOSITIONS N°1 POUR LE FINANCEMENT 2019/2020

Bracelet chevreuil = 15 € et Bracelet sanglier = 25 €

TGG = 5 €

Mise à jour des attributions cervidés et estimation des attributions sangliers à 15 200

Contribution dégâts : Utilisation de 100 000 € des réserves et AIDE AUX ZONES A FAIBLE PREVL T ET FORTS DEGATS (< 2SAI/100 ha en moyenne sur 3 ans et dégâts > 2,5 €/ha)

## PROPOSITIONS N°2 POUR LE FINANCEMENT 2019/2020

Bracelet chevreuil = 15 € et Bracelet sanglier = 25 €

TGG = 5 €

Mise à jour des attributions cervidés et estimation des attributions sangliers à 15 200

Contribution dégâts A L'EQUILIBRE

zone	Proposition 1 100 000 € pris dans les ré TGG 5 € Bracelet SAI 25€
ARC CARREFOUR	- €
ARC DANCEVOIR	- €
ARC GIC	48,59 €
ARC ORMANCEY	19,02 €
AUBERIVE	44,52 €
BOLOGNE	4,95 €
BOURBONNE	- €
BOURMONT	25,11 €
CHANCENAY	10,86 €
CHAUMONT	12,02 €
CIREY/BLAISE	1,46 €
CORGEBIN	- €
ECOT	11,01 €
FAYL BILLOT	- €
JOINVILLE	62,95 €
LANGRES	2,84 €
LE DER - ANGLUS	1,44 €
LE DER - GRAND DER	27,89 €
LE DER - HERONNE	13,52 €
LE DER - HORRE	- €
LE VAL	23,23 €
LES DHUITS - 31	6,88 €
LES DHUITS - BOIS DES TEMPLIERS	- €
LES DHUITS - BOIS GENARD / ORGES	37,09 €



# En résumé

Mode de financement	2018/2019	
	Dégâts clos 2016/2017	Proposition
Timbre Grand Gibier	5 €	5
Bracelets SAI	25 €	25
Bracelets CHI	15 €	15

Avec un écrêtage de 100 000 € pris dans les réserves dégâts et aides accrues aux 3 zones atypiques

Equilibre

---

---

**Pascal MENETRIER**

---

---

## **Proposition BUDGETS PREVISIONNELS 2019/2020**

---

---

La Fédération poursuit ses efforts de réduction des dépenses de fonctionnement et souhaite l'utilisation des réserves dégâts.

### **Proposition 1 avec TGG à 5 € et bracelet sanglier à 25 €**

<b>Budget prévisionnel 2019</b>	
total comptes 60	ACHATS
total comptes 61	SERVICES EXTERIEURS
total comptes 62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS
total comptes 63	IMPOTS, TAXES ET VERSTS ASSIMILES
total comptes 64	CHARGES DE PERSONNEL
total comptes 65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE
total comptes 66	CHARGES FINANCIERES
total comptes 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES
total comptes 68	DOTATIONS AMORTIS. ET PROVISIONS
total comptes 69	IMPOT SUR LES BENEFICES
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>
total comptes 70	VENTES
total comptes 74	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT
total comptes 75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE
total comptes 76	PRODUITS FINANCIERS
total comptes 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS

#### **TOTAL DES CHARGES**

de 873 273 € pour le service général (en baisse par rapport à 2018/2019) et 1 691 491 € pour le service dégâts prévoyant 900 000 € de dégâts entre juillet 2019 et juin 2020.

#### **TOTAL DES PRODUITS**

avec l'hypothèse 1 de contribution dégâts on est à 807 062 € pour le service général (en baisse également à cause notamment de la perte des permis) et 1 229 748 € pour le service dégâts.

On réduit encore les dépenses du compte général afin de maîtriser le budget prenant en compte une érosion du nombre de chasseurs.

**Les dépenses amenant au déficit de 66 211€ sur le compte général sont dues aux actions du projet associatif** (pris dans le fonds dédié de 300 000€) comme l'opération permis à 1€, les opérations petits gibier ou la communication.

**Ce budget conduira à l'utilisation des réserves comme promis politiquement avec un service général à - 66 211 € et un service dégâts à - 461 743 € selon le prévisionnel.**

**L'objectif est de mobiliser les réserves utilisables sur les budgets prévisionnels 18/19 et 19/20.**

## Proposition 2

# Budget prévisionnel 2019/20

total comptes 60	ACHATS
total comptes 61	SERVICES EXTERIEURS
total comptes 62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS
total comptes 63	IMPOTS, TAXES ET VERSTS ASSIMILES
total comptes 64	CHARGES DE PERSONNEL
total comptes 65	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE
total comptes 66	CHARGES FINANCIERES
total comptes 67	CHARGES EXCEPTIONNELLES
total comptes 68	DOTATIONS AMORTIS. ET PROVISIONS
total comptes 69	IMPOT SUR LES BENEFICES
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>
total comptes 70	VENTES
total comptes 74	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT
total comptes 75	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE
total comptes 76	PRODUITS FINANCIERS
total comptes 77	PRODUITS EXCEPTIONNELS

Les seules modifications correspondent aux recettes de ventes où l'on retrouve la contribution dégâts, ce qui amène le total des produits du compte dégâts à 1 331 096 € au lieu de 1 229 748 € pour l'hypothèse 1 et donc un résultat prévisionnel du service dégâts à - 360 395 € au lieu de - 461 743 € (hypothèse 1).

Ce budget conduit toujours à l'utilisation des réserves comme promis politiquement.

## Thomas CORVASCE

Le Président Thomas CORVASCE procède au vote à bulletin secret pour les propositions 1 et 2 du financement des dégâts et du budget prévisionnel.

### VOTE A BULLETIN SECRET VIOLET

Proposition 1 : 1 385 voix

Proposition 2 : 320 voix

Abstention :

Nul : 10 voix

---

# Monsieur Sylvain MUSSY

## Président de l'ADCGG 52

---

Monsieur Sylvain MUSSY, Président de l'ADCGG 52

### ***Bilan ADCGG 2018/2019***

#### **Exposition des Trophées de Brocards**

Cette année encore, l'ADCGG a exposé de nombreux trophées de brocards lors de l'Exposition Annuelle d'Auberive.



#### **Challenge Hervé Thomas**

Organisé en septembre avec 34 chasseurs participants et de nouveaux chasseurs présents.

L'organisation 2019 aura lieu le samedi 7 et dimanche 8 septembre au stand de tir de Rochefort sur la Côte chez Mr Alain Jondreville.

Les adjudicataires désireux de faire découvrir leurs chasses peuvent offrir des journées aux candidats.

#### **Formation à l'instruction du tir de chasse**

En 2018, il n'a pas pu avoir lieu mais prévu ce printemps les 5 mai et 9 juin.

Cette formation est en cours de mise en place par l'ADCGG52 sur notre département.

Elle s'adresse à tous les chasseurs désireux de perfectionner :

- la manipulation de son arme, avec et sans bretelle
- l'habileté dans le service de l'arme
- l'adresse au tir.

Formation qui se déroulera au stand de tir de Rochefort la Côte.

---

# **Monsieur Jean MASSON**

## **Président de l'Association Française des Equipages de Vénerie Sous Terre**

---

Monsieur Jean MASSON évoque le dynamisme de ce mode de chasse qui attire de plus en plus de jeunes et qui voit des équipages se former.

Ce sont 1 500 équipages de vénerie sous terre qui existent aujourd'hui.

Il tient à remercier vivement Gwenaëlle LOMBARD, haut-marnaise très investie dans l'association et qui occupe le poste de secrétaire de l'AFEVST.

Malgré ce dynamisme, Jean MASSON dénonce un mal qui se développe et qui agit sans rationalité : ce sont les attaques des « anti ». Il parle là des anti-chasses et surtout des anti vénerie sous terre.

Leurs attaques ne sont pas argumentées ni fondées mais uniquement basées sur un dogme !

Il dénonce, en interpellant Monsieur le Directeur de la DDT, la passivité de l'administration et la facilitation que les opposants ont pour faire valoir leur position à cause des consultations publiques qui sont obligatoires. Ces consultations deviennent un fléau car pas besoin d'arguments ou de base scientifique juste du temps pour mettre des propos sur un site internet. Cela est inadmissible selon lui et surtout disproportionné !

Il tient à remercier le Président Thomas CORVASCE et les chasseurs haut-marnais qui soutiennent toujours activement la vénerie sous terre.

---

# Monsieur Matthieu MADDEN

## Service Départemental Haute-Marne de l'ONCFS

---

Monsieur Matthieu MADDEN représente Monsieur Vincent MONTIBERT, chef du Service Départemental de l'ONCFS.

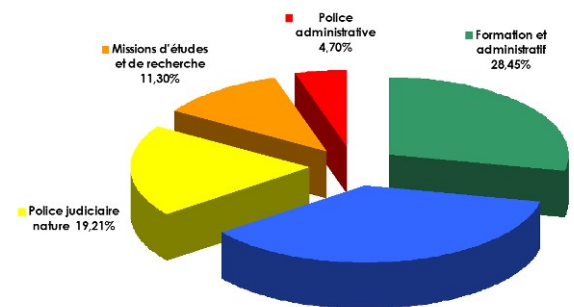


Il démarre son bilan en rappelant les **5 MISSIONS ESSENTIELLES**

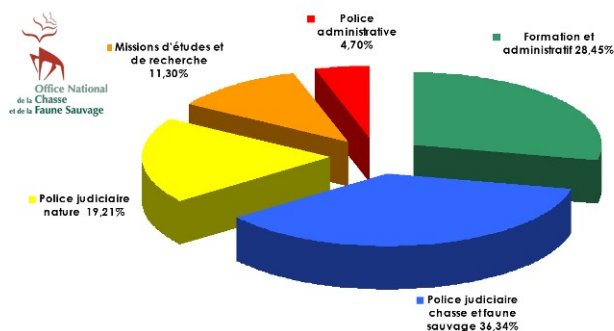
- Surveillance des territoires et police de l'environnement et de la chasse
- Etudes et recherches sur la faune sauvage et ses habitats
- Appui technique et conseil aux administrations, collectivités territoriales, gestionnaires et aménageurs du territoire
- Evolution de la pratique de la chasse selon les principes du développement durable et mise au point de pratiques de gestion des territoires ruraux respectueuses de l'environnement
- Organisation et délivrance de l'examen du permis de chasser

En 2018, ce sont 100 procédures, 127 infractions et 117 mises en cause réalisés par l'ONCFS SD52.

Les infractions liées à la sécurité à la chasse se répartissent comme suit :



Les activités regroupent différents domaines :



**Soit 12564 heures de service**  
dont **636 heures de nuit**  
**727 personnes contrôlées**

Il précise qu'à compter du 1er janvier 2020, la création de l'OFB va permettre le regroupement de l'AFB et de l'ONCFS.

---

## PAROLE AUX INVITES

---

### **Monsieur HOPFNER, directeur départemental de l'ONF**

Il fait un point sur les lots de Forêts Domaniales dénoncées et remis en relocation. Il a noté une augmentation de 8% du montant des loyers de relocations.

Concernant la question de produits phytosanitaires et de leur utilisation, il précise qu'il s'agit d'une réglementation nationale avec une note d'application régionale. Il y a, en effet, selon ces circulaires interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires en forêts publiques ce qui rend donc incompatibles les traitements chimiques pour les clôtures de prévention dégâts.

Il est ouvert aux discussions pour la mise en œuvre de cette politique nationale.

### **Monsieur Charles GUENE, Sénateur**

Il est ravi d'être là parmi les chasseurs en tant que chasseurs et il rappelle sa volonté de défendre notre passion au Sénat.

Il évoque notamment les votes et les négociations concernant la réforme chasse au niveau national.

Il précise que la difficulté est toujours de faire avec les différentes sensibilités mais tout en gardant suffisamment d'enjeu pour la chasse. Pour lui l'objectif est d'arriver à une solution rapidement pour être prêt pour le 1<sup>er</sup> juillet.

Il souligne une grande avancée avec la création du délit d'entrave à la chasse et insiste sur la mobilisation de certains élus pour contrer une proposition qui a été faite et visant l'interdiction de la chasse les mercredis et un week-end sur 2 !

### **Monsieur Nicolas LACROIX, Président du Conseil Départemental de Haute-Marne**

En tant que chasseurs, il est ravi de pouvoir défendre et comprendre la chasse.

Il veut généraliser les actions d'aménagement comme dans le Sud Haut Marnais avec le projet de bandes enherbées au pied des haies pour favoriser la petite faune de plaine.

Il évoque les remembrements et souligne qu'il souhaite imposer la prise en compte des enjeux de biodiversité et de faune.

Concernant la relation entre les chasseurs et les partenaires forestiers, il souligne les difficultés pour les instances de prendre en compte les enjeux locaux (économiques notamment). Les communes savent parfaitement que les chasseurs sont importants car ils permettent d'abonder les finances avec les locations mais ce n'est parfois pas pris en compte dans les instances comme la forêt privée et l'ONF, ce qu'il déplore.

### **Monsieur Jean-Pierre GRAULE, Directeur de la Direction Départementale des Territoires, représentant Mme la Préfète**

Il assure que Mme la Préfète est très attentive aux dossiers chasse.

Il souligne les bonnes relations entre l'administration et la Fédération et souhaite que cela perdure.



## **Questions diverses**

Un chasseur demande qui va remettre les clôtures dans le cas de la demande de l'ONF de ne plus entretenir chimiquement et donc d'enlever les clôtures existantes sur le fonds des Forêts Domaniales ?

→ Le Président Thomas CORVASCE souligne que malheureusement c'est une négociation avec les différentes parties concernées (forestiers mais aussi agriculteurs et chasseurs) et qu'il faudra trouver des concessions si les chasseurs veulent garder des populations de sangliers intéressantes.

Un chasseur questionne sur les tirs de nuit entre l'ouverture et la veille de l'ouverture des cervidés ainsi que la possibilité d'être informé des résultats des tirs de nuit.

→ Le Président Thomas CORVASCE précise que la DDT envoie normalement à chaque fois une demande d'avis à la FDC qui émet un avis défavorable dès la chasse ouverte. Toutefois la DDT peut parfaitement prendre l'arrêté malgré cet avis. Concernant les résultats, le Président se tourne vers Monsieur GRAULE pour renouveler sa demande régulière de la FDC car en effet la FDC comme les chasseurs n'ont pas les résultats des sorties.

---

## **Clôture**

---

Le Président Thomas CORVASCE remercie les personnes présentes et clôture cette Assemblée Générale à 12h37 en invitant les sonneurs à jouer quelques fanfares.